



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 le règlement suivant :

- Règlement numéro 2022-1492 modifiant et abrogeant les règlements 2020-1441, 2021-1456 et 2022-1483 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Donné à Mont-Joli, ce 22^e jour de novembre 2022.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 22^e jour du mois de novembre 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA